

## **« Document d'aide à la saisie des critères d'évaluation dans AFFELNET pour les Elèves allophones arrivants »**

La procédure AFFELNET est le terme d'un travail sur l'orientation de l'élève effectué tout au long de l'année dans un dialogue spécifique du professeur principal, du professeur de FLS et de la famille.

Ce dialogue peut débiter avant même le travail sur l'orientation mené avec l'ensemble des élèves de la classe. Il est essentiel, pour l'équipe pédagogique, le psychologue de l'Education nationale et le professeur de FLS, d'établir si l'élève est en capacité de suivre la formation souhaitée ou s'il présente de telles fragilités qu'en l'état, la procédure d'orientation n'est pas pertinente. Toutes les questions relatives à l'orientation des élèves ne sauraient être posées à la veille de l'ouverture de l'application AFFELNET. Nous insistons sur le travail approfondi, bienveillant, humain, avec l'élève et sa famille, pour travailler sur son devenir.

La procédure d'affectation prend appui sur les compétences cognitives de l'élève et non sur son niveau en langue française.

### **1. Evaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle. Fin du cycle 4.**

Les professeurs remplissent le tableau des 8 compétences de l'élève en fonction de ce qu'ils ont pu évaluer.

Pour les quatre compétences « maîtrise des langues » et celle de la maîtrise des « méthodes et outils pour apprendre », l'élève allophone devrait pouvoir être évalué sans difficulté par un ou plusieurs enseignants de la classe. Il sera peut-être plus difficile de valider une maîtrise satisfaisante des compétences « formation de la personne et du citoyen », « systèmes naturels et systèmes techniques », « représentations du monde et de l'activité humaine ».

En ce cas, il est nécessaire de pondérer en fonction du projet de l'élève et de ses marges de progression, en s'appuyant par exemple sur le rapport de stage, le dossier CFG ou toute autre production, en collaboration avec le professeur de FLS et l'équipe pédagogique.

### **2. Les notes par discipline ou les niveaux d'atteinte des objectifs d'apprentissage figurant dans les bilans périodiques.**

**Si une évaluation différenciée est mise en place, on doit en tenir compte dans la note finale attribuée pour une discipline.** Par exemple : l'élève a obtenu 5/8 au 2<sup>nd</sup> trimestre puis 7/13 au 3<sup>ème</sup>, cela fait une moyenne de 11.65/20.

	Discipline	Notation pour les élèves allophones nouvellement arrivés
1	Français	<p>Français langue seconde : la note de français est attribuée en fonction du niveau de langue atteint en fin de 3<sup>ème</sup> (référence CECRL) :  A1.1 = 04/20    A1= 06/20    A2 = 09/20    B1= 14/20    B2= 18/20  Les EANA peuvent avoir un niveau d'oral différent de l'écrit. Pour tenir compte de cet écart, il faut mettre 2 notes :  1 note pour l'écrit coefficient 2  1 note pour l'oral coefficient 1  La note finale sera la moyenne des 2 notes avec application des coefficients  (ex : écrit=4/20 coefficient 2 - oral=14/20 coefficient 1 soit une moyenne en français de 7,5)</p>
2	Mathématiques	<p>Les EANA doivent suivre un cours de mathématiques et être notés  Cas n° 1 : l'élève est évalué comme les autres élèves (droit commun)  Cas n° 2 : l'élève est en évaluation différenciée (évaluation différenciée, note sur 20 des dernières notes obtenues...).</p> <p>Par défaut utiliser la note obtenue à un test de positionnement en langue d'origine niveau 3<sup>ème</sup>.</p> <p>Les compétences de fin de cycle 3 sont la référence pour l'accès aux formations de niveau CAP.</p> <p><b>Le projet d'orientation doit être cohérent avec les compétences acquises par l'élève.</b></p>
3	Langues vivantes	<p>Langues vivantes enseignées dans l'établissement (ou par le CNED).  Cas n° 1 : l'élève suit deux langues enseignées dans l'établissement avec des résultats satisfaisants : il est noté 16 en note convertie.  Cas n° 2 : dans les autres situations, s'appuyer sur la langue d'origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élève régulièrement scolarisé dans son pays : niveau B1 : 18 à 20 (16 en note convertie)</li> <li>- Élève peu ou pas scolarisé : niveau A2 : 11/20 (13 en note convertie).</li> </ul> <p>La note de langue vivante sera donc comprise entre 13 et 16 (en note convertie).</p>
4	Histoire, géographie, éducation civique	<p>Non noté.  On ne note en HG que si l'élève peut obtenir un minimum de 13 (en note convertie).</p>
5	Sciences, technologie et DP	<p>La meilleure moyenne obtenue dans l'une des trois disciplines est celle qui doit être retenue.  S'il n'a pas suivi ces disciplines, il est non noté.</p>
6	Education physique et sportive	<p>L'élève est noté selon le droit commun.</p>
7	Arts	<p>On prend en compte la meilleure des deux moyennes (éducation musicale ou arts plastiques).</p>